

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le dix sept du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Melle AVOUAC Sophie, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absent représenté : M CHAZALON Didier

Mme FOURNEL Michèle a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu avec les ATSEM, l'agent communal surveillant la cantine et Mme VAGGIANI à propos des repas pris à l'école par ces personnels. L'objectif de cette rencontre était d'éclaircir certains malentendus. De l'avis général il est difficile de remettre en question cet acquis relativement ancien, d'autant qu'il résulte d'un accord qui présente certains avantages pour la commune et ses écoles maternelle et primaire. Cet avantage en nature devra néanmoins figurer sur leurs bulletins de salaire, sauf texte règlementaire fourni par les ATSEM et apportant une indication contraire. Eric ANDRIEU précise que cette question aurait pu être traitée en commission du personnel. Monsieur le Maire répond qu'il fallait réagir vite pour éviter que la situation ne se détériore. Renée VAGGIANI propose que les délibérations concernant le personnel soient prises à huis clos et que le nom de la personne ne figure pas sur le compte-rendu de la presse. Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus doivent être établis en toute transparence et qu'ils constituent le seul moyen d'informer la population de toutes les décisions prises en Conseil. Il ajoute que l'insertion de noms peut effectivement être évitée. D'un commun accord, il est décidé que la diffusion dans la presse de certains sujets jugés délicats par l'ensemble du Conseil pourra être évitée et limitée au seul registre des délibérations.

Pour terminer, Josette BERRY précise que le partenariat évoqué lors du précédent conseil au sujet du camping concerne tous les enseignants et pas seulement les retraités.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé avec 5 abstentions.

Présentation des différentes réunions

- Marché de Noël : 26 exposants étaient présents. Cette première manifestation a été un succès. La date était bien choisie. La salle était très bien décorée et les visiteurs ont apprécié. L'association Familles Rurales a tenu la buvette. Le marché de Noël sera reconduit l'an prochain.

- Projet Stevenson : un partenariat est envisagé entre les communes de Haute-Loire situées sur le parcours de Stevenson. Une manifestation aura lieu le 13 juin sur le secteur Le Monastier-Saint Martin-Goudet et sera labellisée « RESPIRANDO ».

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 146 (Rue St Pierre), la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Achat d'un camion** : un camion d'occasion sera acquis pour 15 600 € HT et une benne neuve pour 6 300 € HT, ainsi que cela avait été décidé lors du dernier conseil. La livraison devrait intervenir en janvier. La mini pelle a pour sa part été négociée à 42 000 € HT (le prix non négocié étant de 44 000 €) et une plaque vibrante destinée à effectuer de petits travaux de goudronnage a été incluse dans le marché. Ces achats sont approuvés à l'unanimité

- **Assurances** : Alain GALLAND présente des devis pour l'assurance de la pelle (370.17 € TTC tous risques) et du camion (1 261.45 € TTC tous risques). Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **SICALA** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité Syndical du SICALA, lors de sa séance du 24 novembre 2009, a délibéré favorablement sur la modification de l'article 1 des statuts en faveur de l'adhésion de la commune de Fay sur Lignon. Il informe le Conseil que chaque commune doit se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement pour l'adhésion au SICALA de la Commune de Fay sur Lignon.

- **Repas des Anciens** : Sophie AVOUAC informe le Conseil que le repas des Anciens a eu lieu le 6 décembre dernier. Les propriétaires de la pizzeria ont assuré les repas. A ce sujet, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser les repas payants pris par les personnes de moins de 70 ans et les membres du Conseil ayant participé à ce repas.

- **Ecoles Numériques Rurales** : Monsieur le Maire explique que les deux écoles primaires de la Commune ont été retenues par l'Inspection Académique dans le cadre du projet Ecoles Numériques Rurales. Les deux structures seront ainsi équipées d'un matériel performant (tableau interactif, ordinateurs neufs, ...). Dans un autre registre, il ajoute qu'en accord avec les responsables du Festival, l'association prendra en charge les frais liés au remplacement du matériel détérioré cet été dans le cadre de la garderie mise en place dans les locaux de l'école primaire. Le coût de cette dépense avoisine les 200 €.

- **Maison du camping** : Le Conseil rappelle que la maison jouxtant le camping ne sera pas mise en vente tant que la question de l'avenir du camping n'aura pas été traitée de façon approfondie.

- **Facture déneigement Communauté de Communes** : André NICOLAS présente les différents coûts pour les communes et la participation de la Communauté de Communes en ce qui concerne le déneigement. Pour le Monastier, le coût du déneigement pour l'hiver 2008-2009 s'élève à 5 537.06 €. Michel Mounier indique que cette année, le circuit du déneigement a été modifié dans le bourg en raison du nouveau sens de circulation. Par souci d'efficacité, le déneigement sera assuré par 2 chauffeurs dans 2 véhicules différents dans le bourg de 5 h à 6h. Auparavant, un seul véhicule était utilisé pendant cette heure. Puis les chauffeurs partiront déneiger les quelque 100 kilomètres de voirie à 2 dans le même véhicule, pour plus de sécurité, comme cela était le cas jusqu'alors.

- **Investissements 2010** : ainsi que le prévoit la réglementation et après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissements en 2010 à concurrence de 25 % du budget 2009 jusqu'au vote du budget 2010.

- **Budget annexe gymnase** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget annexe « production photovoltaïque » doit être assujéti à la TVA. Il propose au Conseil de délibérer en ce sens. Après en avoir délibéré, le Conseil opte pour l'assujettissement à la TVA pour l'activité « production photovoltaïque », avec un régime d'imposition réel, normal et trimestriel, charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services des impôts compétents.

- **Convention S.T.A.** : Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention relative à une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à signer avec le Conseil Général de la Haute-Loire. Cette mission s'élève à 685.65 € pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les modifications suivantes :

- budget assainissement :
615 (entretien et réparations) : + 1 000 €
7061 (redevances assainissement) : + 1 000 €

- budget commune
66111 (intérêts des emprunts) : + 17 500 €
60621 (combustibles) : - 17 500 €
21561 (matériel roulant) : + 81 300 €
20415 (groupement de collectivités) : - 81 300 €
2313 (reproduction plans DCE école de musique) : + 190 €
165 (Rbt caution) : - 190 €

Questions diverses

- **Catastrophe naturelle** : deux subventions ont été accordées à ce jour suite aux inondations de novembre 2008 : 4 910 € par l'Etat et 16 982 € par le Département. L'assurance a pour sa part versé 14 071 €. Les dépenses engagées par la commune s'élèvent à environ 30000 €, auxquels il faudra bientôt ajouter l'aménagement du plan d'eau en 2010.
- **Projet plan d'eau** : Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement préparé par le bureau d'études AB2R. Une route submersible pourrait être aménagée ainsi qu'un plan d'eau dont le barrage serait en grande partie amovible. André NICOLAS émet des réserves sur l'efficacité de cette construction en cas de crue. Il sera demandé au bureau d'études de venir présenter le projet lors du prochain Conseil Municipal afin d'expliquer les raisons de ce choix.
- **Diagnostic accessibilité** : un diagnostic sera réalisé sur tous les bâtiments municipaux pendant les vacances pour lister les travaux de mises aux normes à réaliser.
- **Présentation des travaux** retenus par la Commission pour l'année 2010.

Dates diverses

- Spectacle des enfants proposé par le C.C.A.S. le 21 décembre à 15h30.
- Vœux : le 17 janvier 2010 à 11 h.
- Prochain conseil le 28 janvier.

La séance est levée à 21 h 30.